

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 21 septembre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame Nadia Bouyer, maire

Présents : Mesdames et Messieurs Nadia Bouyer, Claude Stoffel, Cathy Lohues, Philippe Guillaud, Emmanuelle Bechet, Guillaume Cluseau, Fabien Le Tual, Isabelle Ligeard, Alexandra Nepoux, Marion Saulnier

Absents excusés : Anthony Deschamps, Valérie Deschamps, Xavier Nicolas, Denis Bonnisseau

Absents : Milica Bonnisseau

Secrétaire de séance : Claude Stoffel

 **Objet : Création d'un emploi – accroissement temporaire d'activité**

2026/835-848

Madame le maire explique au conseil que :

Vu l'article L 313 -1 du code général de la fonction publique, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Vu l'article L 332-23 du code général de la fonction publique, en vertu duquel les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail dû aux différents projets communaux, Il y aurait lieu, de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire de travail d'agent polyvalent à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de créer un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- **précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine ;
- **décide** que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 et l'IM 366
- **habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Claude Stoffel
Secrétaire de séance



Nadia Bouyer
Maire

